# NEGOCIATIONS SALARIALES : PAS DE PROPOSITIONS CONCRÈTES !

**COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL**
**CPS CCNT FR**
**22 octobre 2025**

**COMMISSION PARITAIRE SECTORIELLE**

**FAMILLES RURALES**

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu CPS du 25 juin 2025
2. Négociation salariale 2026
3. Prévoyance et santé
4. Formation professionnelle
5. Questions diverses

FO demande à intervenir avant le début de l'ouverture de l'ordre du jour pour informer la CPS que la délégation devra quitter la séance au plus tard à 12H30 pour se rendre à la Fédération de la pêche et participer à la commission paritaire de la fusion ECLAT/Familles Rurales à 14h. FO revient sur l'ordre du jour qui est très étoffé et sur le fait qu'il va être très compliqué de voir l'ensemble des points en 3 heures. D'autant plus regrettable que la CPS était à l'origine prévue le jeudi 13 juin 2024 à la journée. Nous demandons d'ores et déjà que les points qui seraient traités en notre absence soient remis à l'ordre du jour de la prochaine CPS.

## 1. Validation du compte-rendu de la CPS du 25 JUIN 2025 :

Le compte rendu CPS du 25 juin 2025 est validé.

## 2. Négociation salariale 2026 :

Le représentant des employeurs revient sur le fait que l'ouverture des discussions en juin 2025, est un rappel des revendications de chaque organisation. La valeur du point est de 5,53 € contre 6,73 € chez ECLAT. Les employeurs vont travailler sur un comparatif entre ECLAT et FR. Notre document va leur servir de base !

Le représentant des employeurs évoque les discussions avec les directeurs des associations et des fédérations de Familles Rurales. Ils ont une volonté de suivre les évolutions ECLAT, à savoir : Version1, augmentation de 1,5 % et 1% sur la V2. Ils vont faire attention à ce qu'il n'y ait pas de salaire en dessous du SMIC. Une proposition va nous être faite avec une augmentation de 1,5 %, soit une valeur du point à 5,61 €. Globalement nos associations ont une bonne réputation auprès des politiques au local mais les budgets et Direction Générale des Finances sont très contraintes.

**Pour rappel, FO demande que la valeur du point passe au minimum à 6 euros et au plus tard à compter du 1er janvier 2026.**

**Nous demandons de même l'application des 183 euros du secteur sanitaire et médico-social pour tous les salariés.**

**Nous apprécions le fait que les employeurs trouvent notre proposition et notre méthodologie de travail très intéressante mais nous préfèrerions qu'ils acceptent sa mise en place. Pour nous, une augmentation de 1,5 % ne sera pas suffisante si nous voulons nous rapprocher des salaires appliqués dans la CCN d'ECLAT. Il est important d'entamer les négociations sur une évolution des grilles de classifications.**

### 3. Prévoyance et santé :

Intervention de Franck Duclos du cabinet ACTENSE qui fait un point sur les actualités des frais de santé et présente les préconisations de l'assurance maladie PLFSS 2026 : cela reste des hypothèses, 1300 amendements sont déposés Dont l'augmentation temporaire sur les taxes sur les complémentaires santé de 2,05 %, donc cela viendrait s'ajouter dans la cotisation, et serait uniquement pour 2026, taux de charges en plus pour les organismes mutualistes. Donc, impact de 2,05 % pour les mutuelles. Franchises médicales et participations forfaitaires, étendues aux chirurgiens-dentistes, franchise étendue aux dispositifs médicaux. Un décret doublerait les montants. Les franchises pourraient être réglées directement en pharmacie. Economie Sécurité Sociale attendue, 2,3 milliards. Médicaments pour ALD ne seraient plus pris en charge à 100 % s'ils sont à faible service médical rendu …

**Pour FO ces hypothèses ne sont pas acceptables, les salariés ne doivent pas être encore une fois ceux qui paient les exonérations offertes au patronat et les populations les plus fragilisées seraient les plus impactées par ces mesures.**

### 4. Formation professionnelle :

**FO n'a pas participé aux discussions sur les éléments de la formation professionnelle, présentés lors de l'intervention d'Annaïg Rolin et Vincent Clivio de Familles Rurales sur l'état des engagements 2025 et les propositions d'abondements de fin d'année.**

### 5. Calendrier CPS 2026 :

**4 février 2026, 9h30-16h00.**
**2 avril 2026, 9h30-16h00.**
**24 juin 2026, 9h30-16h00.**
**7 octobre 2026, 9h30-16h00.**
**25 novembre 2026, 9h30-16h00.**

**Prochaine CPS le mercredi 26 novembre 2025.**

**Pour la délégation Force Ouvrière** :
Nathalie De Oliveira Callanquin